



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE FAITE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (1000-2008-PPC)**

ET

**PREMIER PROJET DE CONCORDANCE 1200-2012-Z-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2012-Z**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 les projets de résolution et de règlement suivants :

- a) Un premier projet de résolution numéro 2016-018 concernant la demande U2015-119 faite en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1000-2008-PPC);
- b) Un premier projet de règlement 1200-2012-Z-14 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z;

Concernant ces projets, se tiendra une assemblée publique de consultation **le mercredi le 3 février 2016 à 19 h** dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel dans la ville de Sainte-Adèle en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

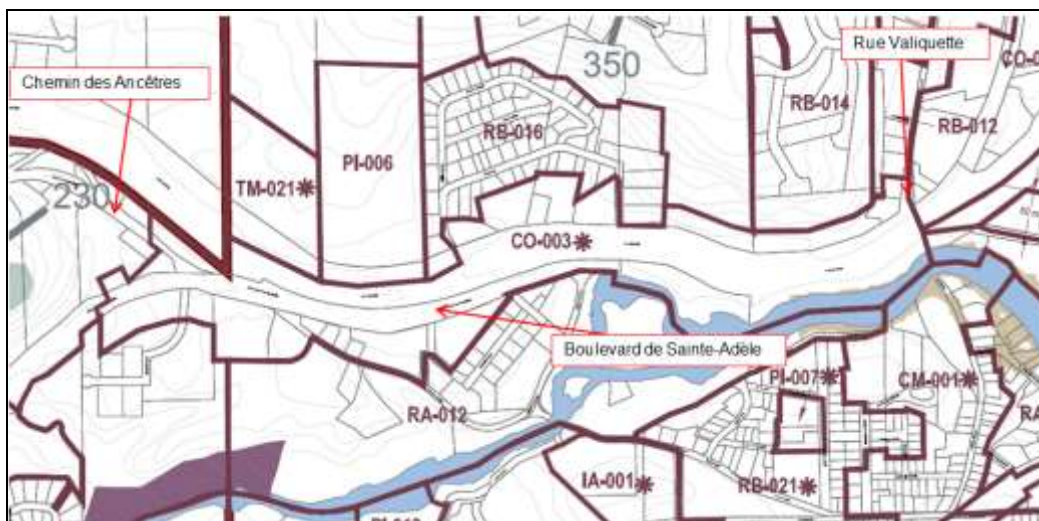
Au cours de cette assemblée publique, Monsieur le maire suppléant ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de résolution et de règlement ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra toutes les personnes et tous les organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets.

#### **a) Projet de résolution 2016-018, faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC**

**Objet :** Permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, aux conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Les véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel fut déposé par le requérant le 5 janvier 2016 et est joint à la demande déposée le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage desdits véhicules de transport, incluant toute remorque, n'est pas requis.

L'immeuble est situé sur le lot 3 888 740 cadastre du Québec (279, boulevard de Sainte-Adèle) dans la zone commerciale CO-003.



**b) Projet de règlement 1200-2012-Z-14 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z**

**Objet :** Modifier l'article 271 concernant la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et l'article 329 concernant le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus.

Le règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

**Ces deux projets contiennent une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

L'illustration des zones visées par ces projets de résolution (zone CO-003) et de règlement (ensemble des zones de la ville) peut être consultée au Service de l'urbanisme durant les heures régulières de bureau ou au plan de zonage disponible sur le site Internet de la ville dans la section « publications ».

Les projets peuvent également être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, durant les heures régulières de bureau. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce projet est priée de communiquer avec le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone suivant: (450) 229-2921, poste 114.

**DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 27 janvier 2016**

**Le greffier et directeur des Services juridiques**

**(s) Simon Filiatreault**

**Me Simon Filiatreault**